

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 10 JAN. 11 JAN.

BOURSE DE PARIS (Service particulier) 10 JAN. 11 JAN.

DEPÊCHES COMMERCIALES: Dépêches de MM. Busch et C. du Havre

DEPÊCHES COMMERCIALES: Dépêches de MM. Busch et C. du Havre

Bulletin du Jour

L'ouverture de la session a eu lieu hier. A la Chambre on a procédé à l'élection du président.

FEUILLETON DU 12 JANVIER

LA CHATAIGNE

XII SUITE: — Navah, lui dis-je, pardonnez-moi: je ne suis qu'un égoïste.

ne pourront être obtenues que si le Reichstag vote le monopole du tabac.

La démarche collective que la France et l'Angleterre viennent de faire en Egypte est de nouveau commentée ce matin par le Times.

Une circulaire récente du ministère de l'intérieur révèle une fâcheuse lacune dans la dernière loi sur la presse.

Mais les livres, les brochures, offrent des dangers d'une autre nature, de plus graves même, puisqu'il s'agit des bonnes mœurs et de la décence publique.

Le gouvernement a pu abuser, à une autre époque, de la faculté qui lui était

conférée par le décret de 1810. Les ouvrages des proscriptions ont été impitoyablement consignés à la frontière.

Mais ne nous y trompons pas. Ce n'est pas le décret de 1810 qui faut accuser de ces abus: c'est le régime arbitraire auquel la presse française elle-même était alors soumise.

Le gouvernement faisait de son droit d'exclusion les ouvrages publiés à l'étranger donnaient à peu de critiques.

M. Gauthier de Rumilly, président, déclare ouverte la session de 1882.

M. le Président prononce le discours suivant: Messieurs les sénateurs et chers collègues,

Je l'ai assuré que j'attachais une grande importance à continuer à le compter au nombre de mes amis.

— Cependant, repris-je, il y a quelques semaines de cela.

— Je vous en prie, monsieur Pépé, n'insistez pas; je n'insistais pas M. Granjac.

— Je ne puis pas aller plus loin.

Elle l'a été à de points deux fois d'abord, n'éditant par des mesures spéciales relatives aux délits contre les mœurs et en permettant à leurs auteurs de profiter de toutes les garanties assurées à la liberté de la presse.

On lit dans le National:

Toutes les écoles congréganistes de Paris, pour lesquelles il n'y a aucune affaire pendante, vont être fermées immédiatement par le nouveau décret.

La nouvelle est vraisemblable; le citoyen Floquet a communiqué au citoyen Herriot à la préfecture de la Seine.

On dit M. Gambetta assez ému et fort morifié du grand succès électoral de M. de Freycinet.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président prononce le discours suivant: Messieurs les sénateurs et chers collègues,

Le Sénat a donc pu, au cours de la session, donner un exemple de sagesse, voter le projet d'une loi de répartition des députés.

— Cependant, repris-je, il y a quelques semaines de cela.

— Je vous en prie, monsieur Pépé, n'insistez pas; je n'insistais pas M. Granjac.

— Je ne puis pas aller plus loin.

Chahors. (Très-bien! Très-bien! au centre et à droite.)

Il disait: Je demande qu'on attende que les pouvoirs établis par la Constitution aient accompli leur mandat.

En attendant ces lois, permettez, mes chers collègues, à votre doyen d'âge qui a l'honneur de presider par le système.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président prononce le discours suivant: Messieurs les sénateurs et chers collègues,

Le Sénat a donc pu, au cours de la session, donner un exemple de sagesse, voter le projet d'une loi de répartition des députés.

— Cependant, repris-je, il y a quelques semaines de cela.

— Je vous en prie, monsieur Pépé, n'insistez pas; je n'insistais pas M. Granjac.

— Je ne puis pas aller plus loin.

tes du pouvoir exécutif, et aujourd'hui on voudrait qu'il fut plus que l'éclo de ces volontés; mais alors on devra élargir le cercle de ceux qui ont le droit de voter.

Il est décidé au tirage au sort des bureaux.

La séance est levée à 2 heures 35 minutes.

REVUE DE LA PRESSE

M. GAMBETTA: Le Gaulois publie aujourd'hui en tête de ses colonnes, un intéressant article sur la situation de M. Gambetta.

Beaucoup de députés se proposent de voter contre la loi de répartition des députés.

Quant au projet de loi de répartition des députés, il est certain que le Sénat a donné un exemple de sagesse.

— Cependant, repris-je, il y a quelques semaines de cela.

— Je vous en prie, monsieur Pépé, n'insistez pas; je n'insistais pas M. Granjac.

— Je ne puis pas aller plus loin.